

Annonce légale

DATE DE PARUTION 30-03-2022

RÉFÉRENCE 22EJ08337

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE FORFAITS CONSTITUTIONS
(obligatoire au 1er Janvier 2021)

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej08337/>

LEXCO
SOCIÉTÉ
D'AVOCATS
81 rue Hoche 33200 Bordeaux

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 17/03/2022 de la société « RENWICK IMMO », SAS au capital de 2 000 € divisé en 200 actions de 10 €, entièrement souscrites et intégralement libérées. Siège social : 179 Quai de Brazza 33100 BORDEAUX. Durée : 99 ans Objet : La location et la gestion de tous biens ou droits immobiliers ; L'acquisition d'immeubles et terrains ainsi que la propriété, l'exploitation et la disposition de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; La gestion et l'administration, notamment par mise en location ou vente, de tous immeubles ou droits immobiliers, ainsi que l'entretien, la réparation, l'aménagement et l'édification de toutes constructions ; La mise en œuvre de toutes procédures administratives ou judiciaires destinées à assurer la libération effective des immeubles, le règlement de tout loyers et charges, l'expulsion des locataires ; La construction et/ou la démolition en une ou plusieurs tranches de bâtiments industriels, commerciaux, de bureaux, d'entrepôts ou autres ; L'obtention de toutes ouvertures de crédits avec ou sans garantie hypothécaire, en vue de réaliser l'objet social et de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Président : La société RENWICK HOLDING, SARL au capital de 171 000 € ayant son siège social 179 Quai de Brazza 33100 BORDEAUX et immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 803 262 070. Cession : La cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris le conjoint, l'ascendant ou le descendant d'un associé, ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. RCS BORDEAUX Pour avis La Présidente.

